

Pouvoir foucauldien et sélection naturelle. Une comparaison et une divergence

Ciprian Jeler
Université « Al. I. Cuza » de Iasi

Abstract

Foucauldian Power and Natural Selection: A Comparison and a Divergence

This paper has a triple aim. First of all, it makes a comparison between Foucault's notion of power relations and the notion of natural selection as it has been developed, since Darwin, by evolutionary biology. A number of common points between these two notions are analyzed here, such as acting on a spontaneity, facticity, fundamental visibility and global character. By analyzing these common points, this paper attempts – and this is its second aim – to indicate and criticize several preconceptions about natural selection that still plague the comprehension, especially of non-specialists, of the notion of natural selection. Finally, by a thorough analysis of these common features, this article also attempts to indicate a point of radical divergence between these two notions, i.e. a central point that makes it impossible for the two notions to find a common application ground.

Keywords: natural selection, power relations, Foucault, first person, preconception

Ce que nous voudrions faire dans ce texte est une comparaison entre la notion foucauldienne de pouvoir et celle de sélection naturelle, telle qu'elle est développée par la biologie évolutionniste. Cette démarche aura trois enjeux différents. Tout d'abord, il s'agira d'indiquer les points principaux de convergence

* *Acknowledgement* : Ce texte a été publié dans le cadre d'une activité de recherche financée par le Programme Opérationnel Sectoriel pour le Développement des Ressources Humaines par l'intermédiaire du projet « Développement de la capacité d'innover et augmentation de l'impact de la recherche par des programmes postdoctoraux POSDRU/89/1.5/S/49944 ».

entre ces deux notions, c'est-à-dire les points communs que les deux notions doivent partager pour pouvoir être tout simplement définies comme elles le sont. Cela ne veut pourtant pas dire que nous essayerons d'établir une relation d'identité entre les deux notions. Au contraire, le deuxième enjeu de ce texte sera justement d'indiquer, à travers leurs similarités pourtant importantes, quel est le point crucial de divergence entre ces deux notions, ou, pour le dire autrement, qu'est-ce qui assure la distinction radicale entre les deux notions et fait que l'une de ces notions ne puisse pas être utilisée dans le champ d'application de l'autre. Enfin, le troisième enjeu de cet article sera celui d'utiliser cette comparaison divergente entre les deux notions pour essayer d'écarter une somme de préjugés qui peuplent encore pas mal de discours – surtout des non-spécialistes – sur la sélection naturelle.

Avant de passer au traitement de ce triple objectif, il faut pourtant faire plusieurs remarques préalables qui serviront à la fois à expliciter et à justifier notre démarche. Premièrement, pour faciliter notre approche comparative, nous allons utiliser ici un seul texte de Michel Foucault, à savoir « Le sujet et le pouvoir » qui date de 1982¹. D'un point de vue méthodologique, il est préférable d'utiliser ici un seul texte de Foucault pour deux raisons. D'abord, vu que l'œuvre de Foucault est tellement vaste et variée, essayer d'« extraire » de l'entièreté de cette œuvre une notion unitaire et transversale de « relation de pouvoir » serait une entreprise très minutieuse qui ne pourrait pas être menée à bien dans le cadre d'un seul article. Le choix d'un seul texte était donc nécessaire, et « Le sujet et le pouvoir » est, à notre avis, l'un des plus claires et systématiques que l'œuvre de Foucault nous offre. Enfin, l'œuvre de Foucault, comme l'œuvre de la majorité des grands penseurs, est non seulement variée, mais elle avance par des réinterprétations constantes de ses propres démarches antérieures, par des ré-systématisations qui redistribuent les éléments et les centres de gravité des œuvres antérieures en faveur des directions en cours à un moment ou à un autre. De ce point de vue, il nous a semblé convenable de choisir comme guide de notre démarche un texte qui date de 1982, c'est-à-dire vers la fin de l'activité de Foucault, un texte qui offre un regard rétrospectif – et une réinterprétation, sans doute – sur une grande partie de l'œuvre publiée de Foucault. Et nous allons

prendre au sérieux ici cette auto-interprétation, par Foucault, de ces œuvres concernant les relations de pouvoir, quoique nous sommes conscients que cette auto-interprétation ne peut pas prétendre à une supériorité principielle par rapport, par exemple, à l'image sur son travail que Foucault se faisait en écrivant *Surveiller et punir*. Rien ne nous autorise en principe à considérer l'auto-interprétation foucauldienne de 1982 comme étant supérieure à celle de 1975, par exemple. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le cadre d'un seul article ne nous permettait pas d'essayer de déceler une notion unitaire de « relation de pouvoir » qui traverserait sans reste l'œuvre entière de Foucault et donc, pour mener à bien notre entreprise ici, il fallait bien commencer quelque part. Utiliser comme guide ici le texte « Le sujet et le pouvoir » implique donc le fait que nous allons accorder à cette auto-interprétation de 1982 de l'œuvre de Foucault un privilège *de fait*, un privilège qu'elle ne pourrait pas, sans une démonstration préalable, posséder *en droit*. Un choix méthodologique – dû à la clarté et au caractère rétrospectif du texte de 1982 – empiètera donc nécessairement sur le contenu de notre analyse, qui restera donc inévitablement tributaire de l'image tardive que Foucault se fait – et donne – de son propre œuvre antérieure.

Une deuxième remarque préalable à faire vise le sens du mot « préjugé » que nous avons utilisé en disant que nous allons essayer d'écartier ici certains préjugés à l'égard de la sélection naturelle. Nous allons utiliser ce terme dans un sens à la fois non-technique et précis. Les « préjugés » dont nous parlerons n'ont pas un sens technique dans la mesure où nous n'utiliserons pas ce terme dans les acceptions systématiquement définies qu'il reçoit dans certains champs discursifs (par exemple, dans l'herméneutique, où il désigne un horizon non-thématisé qui structure notre accès à un texte donné). Mais cela ne veut pas dire que le terme « préjugé » ne sera pas utilisé dans un sens précis. Nous entendons ici par « préjugé » un pré-jugé, c'est-à-dire un début de pensée que beaucoup d'auteurs ou de locuteurs ont à l'égard de la sélection naturelle, mais qu'ils ont justement parce qu'ils ne mènent pas leur pensée jusqu'au bout. S'ils menaient leur pensée à l'égard de la sélection naturelle jusqu'au bout, ce « début de pensée » disparaîtrait, en faisant lieu à une

pensée structurée sur la sélection naturelle qui serait exempte de tous ces préjugés que nous essayerons d'écarter ici. Pourtant, comme dans la majorité des cas les auteurs ou locuteurs qui ne travaillent pas sur des questions directement liées à la biologie évolutionniste se contentent d'en parler allusivement – c'est-à-dire d'en parler, justement, sans aller jusqu'au bout de leur pensée –, ces préjugés risquent de subsister indéfiniment. Un discours *direct* sur la sélection naturelle serait donc suffisant pour écarter ces préjugés, mais il faut que ce discours soit *effectivement* entrepris ou tenu, et c'est cela que nous allons faire ici, tout en indiquant, à chaque pas, quel est le préjugé écarté par le traitement explicite de chaque point central pour la description de la notion de sélection naturelle.

Enfin, une troisième remarque préalable vise la légitimité même de notre démarche ici. Qu'est-ce qui nous autorise même d'essayer d'entreprendre une comparaison entre la relation de pouvoir et la sélection naturelle ? La réponse à cette question est moins difficile à donner qu'on ne le croit, car la théorie même de la sélection naturelle est issue d'une considération sur la société et même, pourrait-on dire, sur la « gouvernementalité » dans un sens très proche de celui que Foucault donne à ce mot surtout dans la période où il s'intéresse à la biopolitique. La source principale de la théorie de la sélection naturelle est, comme Darwin lui-même l'affirme à plusieurs reprises, l'essai de 1798 de Thomas Robert Malthus qui s'appelle *An Essay on the Principle of Population, as it Affects the Future Improvement of Society with Remarks on the Speculations of Mr. Godwin, M. Condorcet, and Other Writers*.² Or cet essai de Malthus avait deux buts principaux : le premier, théorique, était celui d'essayer de répondre à un courant de pensée de son époque qui soutenait la possibilité d'une amélioration indéfinie de la société et d'un accroissement indéfini du « bonheur » dans le cadre des sociétés ; le deuxième, pratique cette fois, était de montrer que le système d'aide des pauvres qui était pratiqué à l'époque dans l'Empire britannique (sous la forme de la « *poor law* » ou de la « *parish law* ») était non seulement nuisible pour ceux qui en bénéficiaient, mais tendait aussi à nuire aux conditions de vie des travailleurs qui n'en bénéficiaient pas (mais qui étaient de plus en plus forcés d'appeler à son secours à cause de la baisse de

leurs conditions de vie entraînée précisément par ce système d'aide des pauvres). Sans entrer ici dans les détails du rapport historique entre les deux domaines de recherche, disons seulement que si la théorie de la sélection naturelle a pu être inspirée par une considération sur la pratique de la gouvernementalité, c'est précisément parce que certains points pertinents pour une description des populations humaines pouvaient être transposés dans le champ des populations non-humaines. Cela ne nous autorise sans doute pas à prétendre que les deux types de populations sont identiques – au contraire, nous essayerons de montrer pourquoi ce n'est pas le cas –, mais nous donne pourtant le droit d'indiquer quels sont les points partagés par une théorie des relations de pouvoir et une théorie de la sélection naturelle.

Après ces considérations préliminaires qui délimitent et justifient notre démarche, nous pouvons passer à la comparaison effective entre la notion foucauldienne de relation de pouvoir et celle, darwinienne ou post-darwinienne, de sélection naturelle. Nous allons procéder par l'isolement de cinq points que nous trouvons centraux pour une telle comparaison et nous allons les traiter l'un après l'autre. En même temps, chaque point de cette comparaison nous permettra d'indiquer et de dénoncer certains préjugés courants sur la sélection naturelle qui peuplent encore, d'une manière subreptice sans doute, le discours des non-spécialistes sur la sélection naturelle.

1. L'action sur une spontanéité

La relation de pouvoir et la sélection naturelle présupposent, toutes les deux, un type de spontanéité et peuvent être décrites comme des actions sur une spontanéité.

Pour la relation de pouvoir ce point est très facile à montrer, et nous citerons un passage de « Le sujet et le pouvoir » pour l'explicitier :

ce qui définit une relation de pouvoir, c'est un mode d'action qui n'agit pas directement et immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action propre. Une action sur l'action, sur des actions éventuelles, ou actuelles, futures ou présentes. Une relation de violence agit sur un corps, sur des choses : elle force, elle plie, elle brise, elle détruit : elle referme toutes les possibilités ; elle n'a donc auprès d'elle d'autre pôle

que celui de la passivité ; et si elle rencontre une résistance, elle n'a d'autre choix que d'entreprendre de la réduire. (Foucault 2001, 1055)

Agir directement sur « l'autre » comme on agit sur un objet n'est pas une relation de pouvoir, c'est une relation de force ou de violence. Sans doute, dans la relation de force ou de violence une certaine spontanéité peut être présupposée, mais l'objectif est celui de l'annihiler et non pas de la maintenir. Pourtant, si on définit la relation de pouvoir comme une action sur *l'action* des autres – et non sur *les autres* –, cette possibilité d'agir des autres doit être gardée, elle doit être maintenue à l'intérieur même de la relation de pouvoir. L'enjeu de la relation de pouvoir n'est donc pas d'annuler la possibilité d'agir de l'autre, mais de canaliser ou de diriger ses actions. C'est en cela que la spontanéité est présupposée par la relation de pouvoir, et c'est pour cela que cette relation pourrait être définie comme une manière d'agir sur la spontanéité des autres sans l'annihiler.

A son tour, la sélection naturelle est un processus qui agit sur une spontanéité. Avec cette différence pourtant que la spontanéité sur laquelle elle agit n'est pas l'action des organismes, mais leur reproduction. La reproduction des organismes est présupposée par la sélection naturelle, et l'effet principal de celle-ci est qu'un type d'organismes se reproduit plus qu'un autre ou que d'autres types. Voilà ce qui nous permet d'écarter un premier préjugé concernant la sélection naturelle. Conformément à l'expression forte d'Herbert Spencer – qui n'apparaît pas dans les premières éditions de *l'Origine des espèces*, mais est reprise par Darwin dans les éditions ultérieures – la sélection naturelle comme « survie du plus apte » est couramment vue comme une sorte de « confrontation » entre des individus biologiques, comme une sorte de conflit dont le plus puissant sort gagnant. Or la « violence » ou la « force » ne peuvent pas caractériser la sélection naturelle, tout comme elles ne peuvent pas caractériser la relation de pouvoir. Si la sélection est vue comme agissant sur une spontanéité qui est la reproduction, alors les individus soumis à la sélection naturelle peuvent même ne pas avoir des rapports *directs* les uns avec les autres.³ Sans doute, des rapports directs peuvent exister entre des individus biologiques (luttés pour la nourriture, pour les partenaires, etc.), mais, fondamentalement – c'est-à-dire pour ce

qu'il en est de la définition de la sélection naturelle – est sélectionné celui qui contribue avec plus de progénitures à la génération suivante. C'est seulement par l'intermédiaire de la reproduction différentielle qu'on peut arriver à l'« élimination » d'un type d'individus par un autre, et non pas par un rapport de force ou de violence par lesquels un type élimine directement de l'existence un autre type. Voilà ce qui pourrait s'appeler « le préjugé belliqueux » sur la sélection naturelle qui, même s'il est très rarement exprimé explicitement, peuple encore notre imaginaire sur la sélection naturelle.

2. Rapport ou non-rapport à une pluralité du possible

Il y a pourtant une différence importante entre la relation de pouvoir et la sélection naturelle à l'égard de la spontanéité que toutes les deux présupposent. Si la relation de pouvoir agit sur les actions des autres et non sur les autres, alors elle pourrait être définie comme opérant « sur le champ de possibilité où vient s'inscrire le comportement de sujets agissants » (Foucault 2001, 1056). Être engagé dans une relation de pouvoir signifie donc « structurer le champ d'action éventuel des autres » (Foucault 2001, 1056). Pourtant, ce que cela veut dire, c'est qu'il y a une pluralité inhérente à la relation de pouvoir, dans la mesure où réduire le champ d'action possible des autres à une seule détermination (par la violence ou bien même en gagnant leur consentement) équivaut à une sortie de la relation de pouvoir. Nous citons :

Là où les déterminations sont saturées, il n'y a pas de relation de pouvoir : l'esclavage n'est pas un rapport de pouvoir lorsque l'homme est aux fers (il s'agit alors d'un rapport physique de contrainte), mais justement lorsqu'il peut se déplacer et à la limite s'échapper. (Foucault 2001, 1056-1057)

Le champ d'action possible que la relation de pouvoir structure doit donc être, justement, un *champ*, il doit donc présupposer et contenir une pluralité d'actions possibles. Et l'enjeu de la relation de pouvoir n'est pas d'éliminer cette pluralité, mais de l'infléchir ou de la structurer en fonction de certains buts. Cela présuppose donc non seulement une liberté,

ou, comme nous l'avons nommée, une spontanéité de la part de celui qui est soumis à une relation de pouvoir. Cela présuppose en outre une *plage* de liberté à l'intérieur de la relation de pouvoir dans la mesure où celui qui est soumis à une telle relation doit rester capable d'assumer les possibilités ouvertes dans ce champ et de faire un choix ou des choix entre ces possibilités nécessairement multiples. La relation de pouvoir ne peut donc être séparée de ce qu'on pourrait appeler un champ de possibilité pluriel, et dès qu'on enlève ce champ, c'est la relation de pouvoir qui disparaît pour être remplacée, par exemple, par une relation de violence (tel l'exemple de l'esclavage donné par Foucault).

Ce rapport au possible est complètement absent dans la sélection naturelle. La pluralité qui est inhérente à la spontanéité présupposée par la relation de pouvoir n'existe pas pour la sélection. La sélection « ne voit pas dans l'avenir » pour se rapporter au possible, ou, pour le dire autrement et plus précisément, les organismes ne choisissent pas leurs stratégies de survie.⁴ En d'autres mots, la spontanéité présupposée par la sélection naturelle – la reproduction – est une spontanéité « monolithique » ou « linéaire » dans la mesure où elle ne présuppose pas une pluralité de voies possibles – et donc accessibles pour ou par un choix – qui lui décrirait et soutendrait l'action.

Mais cela ne veut absolument pas dire que la sélection naturelle ne peut pas agir en plusieurs manières en même temps et sur la même population. Au contraire, ce que nous venons de dire signifie que ces actions de la sélection naturelle seront à chaque fois « linéaires », distinctes les unes des autres ; elles formeront une somme de lignes distinctes et non un champ, comme c'était le cas pour la relation de pouvoir.⁵ Prenons un exemple imaginaire pour mieux clarifier ce point. Dans le même « set » d'individus, il peut y avoir une sélection pour la dimension corporelle (les individus plus grands sont plus aptes à garder une température corporelle constante, pas exemple) et une sélection pour la couleur du corps (les individus avec une couleur plus foncée peuvent se camoufler mieux et ainsi mieux éviter les prédateurs). Les deux processus sélectifs peuvent se passer en même temps et affecter le même « set » d'individus. Mais,

techniquement parlant, *nous aurons ici deux populations soumises à la sélection et non seulement une*. « L'une » des populations est soumise à la sélection pour la dimension corporelle, et « l'autre » population est soumise à la sélection pour la couleur du corps. Donc, même si les deux populations sont matériellement identiques (c'est le même « set » d'individus), pour ce qu'il en est de la sélection, il s'agit de deux populations et de deux sélections. C'est cela que nous comprenons par le caractère « monolithique » ou « linéaire » de la sélection naturelle : même si, globalement, dans l'exemple imaginaire donné plus haut, seront favorisés les individus à la fois grands et avec une couleur corporelle plus foncée, ce résultat global n'est que l'« addition » des effets de deux processus sélectifs distincts qui n'ont pas des rapports entre eux *en tant que processus* (mais dont les résultats ou les effets peuvent être pourtant additionnés par la suite⁶).

Cela nous permet d'écarter un deuxième préjugé sur la sélection naturelle, à savoir celui que nous appellerons « le préjugé personnifiant ». La sélection naturelle n'est pas « la survie du plus apte » si, par ce « plus apte », nous comprenons un individu. Ce qui est plus apte dans la sélection naturelle, c'est le « trait phénotypique » et non pas l'individu. C'est le fait d'être plus grand que les autres qui est « plus apte » dans l'exemple donné plus haut, ou bien le fait d'avoir une couleur plus foncée. Sans doute, un même individu (ou un group d'individus) peut posséder en même temps les deux traits phénotypiques. Mais cet individu ne sera pas « plus apte » que d'une manière dérivée ou secondaire, dans la mesure ou les effets de l'« aptitude » de ses deux traits pourront être additionnés après – encore une fois, la postériorité est logique ici – avoir été sélectionnés. La sélection naturelle n'est donc pas la survie de l'individu plus apte, mais la survie du trait plus apte. C'est seulement d'une manière dérivée qu'un individu est plus apte, comme une conséquence du fait que le ou les traits qu'il possède – et qu'il ne « choisit » pas – sont « plus aptes ». Le préjugé personnifiant est donc celui qui voit la sélection naturelle comme étant une affaire entre des individus biologiques, au lieu de la voir comme une affaire entre des traits phénotypiques.

3. La facticité de la relation de pouvoir et de la sélection naturelle

Selon Foucault, pour étudier les relations de pouvoir, il faut commencer par l'identification d'une série de points dont nous en mentionnerons un seul, qui est explicitement pertinent pour la démarche comparative entreprise ici. Il faut donc, selon Foucault, commencer par identifier :

Le système des différenciations qui permettent d'agir sur l'action des autres : différences juridiques ou traditionnelles de statut et de privilèges ; différences économiques dans l'appropriation des richesses et des biens ; différences de place dans les processus de production ; différences linguistiques ou culturelles ; différences dans le savoir-faire et les compétences, etc. Toute relation de pouvoir met en œuvre des différenciations qui sont pour elle à la fois des conditions et des effets. (Foucault 2001, 1058)

Comme nous le voyons ici, la relation de pouvoir ne peut avoir lieu sans présupposer une ou plusieurs différences entre les individus qu'y seront impliqués. La relation de pouvoir ne crée pas ces différences, car, selon les mots de Foucault, elles en sont des « conditions ». Certes, Foucault affirme que ces différences sont aussi des effets de la relation de pouvoir, mais cela seulement dans la mesure où la relation de pouvoir peut contribuer – et le plus souvent contribue effectivement – à l'approfondissement ou à l'amplification de ces différences qui pourtant lui préexistent. C'est cette préexistence des différences entre les individus par rapport à la relation de pouvoir que nous appellerons ici, d'une manière plus ou moins heideggerienne, la *facticité* de la relation de pouvoir. Nous utilisons cette notion dans un sens particulier donc : il ne s'agit pas de dire que la relation de pouvoir dépend toujours d'un contexte social en général ; d'une manière plus précise, il s'agit de dire que *telle* relation de pouvoir présuppose toujours *telle* différence donnée entre des individus, et dans l'absence de cette différence précise cette relation de pouvoir ne pourrait exister ou aurait une forme toute différente dans la mesure où elle dépendrait d'une toute autre différence entre les individus impliqués. S'il fallait donc énoncer d'une manière brutale la signification de cette facticité, nous dirions que la relation de pouvoir n'est pas à l'origine des différences sociales que dans la mesure où elle les présuppose,

ou, d'une manière encore plus substantialiste, que la relation de pouvoir n'est pas à l'origine de la société, mais, au contraire, elle ne fait que se greffer sur et amplifier des différences qui sont déjà sociales, qui existent déjà dans une société donnée.

La sélection naturelle est elle-aussi affectée par une telle facticité. Il ne peut y avoir sélection naturelle que là où existent des différences entre des individus biologiques d'une même espèce et, plus précisément, des différences à l'égard d'un ou de plusieurs traits particuliers. C'est ce qui s'appelle la condition de la « variation phénotypique » pour l'évolution par sélection naturelle (Lewontin 1970) et nous l'avons déjà frôlée plus haut. Pour qu'un « set » d'individus puisse être considéré comme une population soumise à la sélection, il faut qu'il y ait entre les individus qui composent ce « set » des différences de morphologie, physiologie ou comportement. Si ces individus seraient identiques, alors l'environnement dans lequel ils vivent ne pourrait pas favoriser une partie d'entre eux au détriment des autres⁷ et, par conséquent, la sélection naturelle ne pourrait pas agir sur ce « set » d'individus. Tout comme la relation de pouvoir donc, la sélection naturelle se greffe sur – et amplifie – une série de différences qui lui préexistent, mais elle n'est pas à l'origine de ces différences⁸. Ou, d'une manière plus substantialiste, la sélection naturelle n'est pas à l'origine de « la vie », mais présuppose la vie dans un double sens : d'une côté, elle présuppose des individus vivants sur lesquels elle peut opérer ; de l'autre côté, elle présuppose un certain type de vie, une vie dont la variation phénotypique lui est inhérente.⁹

Cette facticité de la sélection naturelle nous permet d'écarter un autre préjugé sur la sélection naturelle, un préjugé qui, sans être le plus nuisible, est sans doute le plus courant dans les discours des non-spécialistes. Il s'agit de ce qu'on pourrait appeler « le préjugé hobbesien » sur la sélection naturelle, ou bien le préjugé de la lutte aveugle de chacun contre tous. Pour essayer d'écarter ce préjugé, revenons un instant à l'exemple imaginaire donné plus haut. Supposons que, dans un « set » d'individus, il y a des différences à l'égard d'un certain trait, disons la dimension corporelle. Supposons aussi, pour faciliter l'exposition, que ces différences sont discrètes, de la manière suivante : une partie des individus sont de petite taille

(et ont approximativement la même taille), tandis que le reste des individus de ce « set » sont de grande taille (et, eux aussi, ont approximativement la même taille). On aura donc un set composé par deux types d'individus (les petits et les grands), et ces deux types sont formés par leur similarité à l'égard de ce trait précis qui est la taille corporelle. Pour pouvoir dire que ce « set » d'individus constitue une population soumise à la sélection naturelle, tout ce qu'il faudra établir est si la valeur adaptative (*fitness*) du deuxième type est plus grande que celle du premier type.¹⁰ Si tel est le cas, alors on pourra dire que la sélection naturelle agit sur ce « set » d'individus¹¹. Mais, dans ce cas, il est important de noter que faire une comparaison entre les valeurs adaptatives de deux individus qui appartiennent au même type (deux individus de grande taille, par exemple) devient complètement inutile. Même si, par exemple, les deux individus peuvent arriver à se trouver en conflit pour la nourriture, pour les partenaires, etc., ils resteront pourtant sur le même « côté » du point de vue de la sélection, ils appartiendront au même type et donc ce « conflit » éventuel dans lequel ils peuvent arriver à se trouver n'est pas pertinent pour la sélection naturelle dans ce cas précis. Et cela parce que, comme nous l'avons déjà dit à l'égard du préjugé personnifiant, ce n'est pas la valeur adaptative (*fitness*) de l'individu qui compte, mais c'est la valeur adaptative du trait de cet individu qui est pertinente pour la sélection naturelle. Il n'y a donc pas de « lutte » de chacun contre tous dans la sélection naturelle, il y a seulement des différences de valeur adaptative entre des différents traits ou, mieux encore, entre des différentes valeurs de ces traits (le type des petits et le type des grands ayant donc des valeurs différentes du trait « taille corporelle » qui mènent à des différences de valeur adaptative entre ces deux types).

4. La visibilité fondamentale

La facticité de la relation de pouvoir ou de la sélection naturelle entraîne ce qui pourrait s'appeler une « visibilité fondamentale » qui est essentielle pour les deux domaines.

Le fait que la relation de pouvoir se greffe sur une ou plusieurs différences préexistantes implique que les « participants » à une relation de pouvoir assument leur position

à l'intérieur de ce champ de différences : chacun de ceux qu'y sont impliqués sait *où il se trouve* à l'égard d'une certaine différence qui traverse la société, chacun sait *quelle est sa place* – dans les deux sens, à la fois topologique et hiérarchique – à l'intérieur du champ circonscrit par telle ou telle différence. C'est cela qui devient évident dans le rejet, par Foucault, d'une toute-puissance de la notion d'idéologie à l'intérieur des relations de pouvoir :

Analyser l'investissement politique du corps et la microphysique du pouvoir suppose donc qu'on renonce – en ce qui concerne le pouvoir – à l'opposition violence-idéologie. (Foucault 1975, 32-33)

Si, comme nous l'avons noté dès le début, la relation de pouvoir est autre chose qu'une relation de violence ou de force, alors elle ne pourrait pas non plus avoir comme instrument privilégié l'idéologie, ou bien toute autre forme de mystification ou de manipulation. S'il doit y avoir une pluralité du possible – ou une plage de liberté – à l'intérieur de la relation de pouvoir, alors cela implique que celui qui est soumis à une relation de pouvoir soit capable d'assumer sa position, de jouer son rôle à l'intérieur de ce champ de possibilités, et de le jouer en toute conscience. Ce n'est pas pour avoir être « dupe » ou « rusé » en quelque sorte qu'il assume son rôle dans le cadre de ce champ du possible, ce n'est pas parce qu'un voile idéologique lui avait « caché » sa propre situation qu'il s'assume ce rôle. C'est cela qui est fait évident par Foucault dans un autre texte, ou il dénonce explicitement les insuffisances de la notion d'idéologie :

Dans les analyses marxistes traditionnelles, l'idéologie est une espèce d'élément négatif à travers lequel se traduit le fait que la relation du sujet avec la vérité, ou simplement la relation de connaissance, est troublée, obscurcie, voilée par les conditions d'existence, par les relations sociales ou par les formes politiques qui s'imposent de l'extérieur au sujet de la connaissance. L'idéologie est la marque, le stigmate de ces conditions politiques ou économiques d'existence sur un sujet de connaissance qui, en droit, devrait être ouvert à la vérité. Ce que je prétends montrer (...), c'est comment, en fait, les conditions politiques, économiques d'existence ne sont pas un voile ou un obstacle pour le sujet de connaissance, mais ce à travers quoi se forment les sujets de connaissance. (Foucault 1994, 552-553)

Il y a une double signification de ce passage. Tout d'abord, ce qu'il nous dit, c'est que le sujet n'est pas dans un rapport

immédiat avec la « vérité », un rapport qui serait voilé ensuite par un mécanisme quelconque, telle l'idéologie. Au contraire, ce rapport à la vérité n'existe pas en dehors de ou ne préexiste pas aux relations de pouvoir : il est précisément ce qui est construit dans et par un système ou un dispositif de relations de pouvoir. Voici un fait qui n'est pas dépourvu d'importance, et auquel nous reviendrons dans la prochaine section. Mais cela entraîne, et c'est la deuxième signification de ce passage, qu'à l'intérieur de chaque relation de pouvoir particulière qui constitue ce « système » ou ce « dispositif », le sujet y est « pour de vrai », il y est précisément en tant que ce qu'il est, sans une mystification ou sans un voile qui cacherait – pour lui-même – sa propre vérité. Pour pouvoir jouer son rôle dans une relation de pouvoir donnée, chacun de ceux qu'y sont impliqués doit être en possession de la connaissance de leur propre position dans le champ de possibilités qui est constitutif de cette relation. Une relation de pouvoir particulière ne peut donc fonctionner sans une transparence des deux – ou des multiples – parties impliquées à l'égard de leur propre positionnement dans le champ ouvert par une différence sociale particulière. C'est cette transparence – qui est d'ailleurs un corolaire de la facticité – que nous appelons ici la « visibilité fondamentale » de la relation de pouvoir.

La sélection naturelle implique, elle aussi, une telle visibilité fondamentale. Nous citons *De l'origine des espèces* de Darwin :

L'homme ne peut agir que sur les caractères extérieurs et visibles. La nature (...) ne s'occupe aucunement des apparences, à moins que l'apparence n'ait quelque utilité pour les êtres vivants. La nature peut agir sur tous les organes intérieurs, sur la moindre différence d'organisation, sur le mécanisme vital tout entier. L'homme n'a qu'un but : choisir en vue de son propre avantage ; la nature, au contraire, choisit pour l'avantage de l'être lui-même. (Darwin 1992, 132)

Et, à la page suivante, nous lisons :

On peut dire, par métaphore, que la sélection naturelle recherche (*scrutinises*), à chaque instant et dans le monde entier, les variations les plus légères. (Darwin 1992, 133)

La sélection naturelle présuppose donc des différences entre les individus biologiques, mais elle agit même sur les

moindres ou les plus insignifiantes de ces différences. Toutes ces différences sont soumises à une observation constante – c'est le verbe « *scrutinise* » utilisé par Darwin plus haut et traduit, d'une manière peu inspirée, par « rechercher » –, mais il s'agit d'une observation principielle, qui est à l'œuvre même là où aucun « regard » effectif ne pourrait pénétrer. C'est pour cela qu'elle est « fondamentale », cette visibilité. Ce qu'elle énonce, pratiquement, c'est que le simple fait d'être en vie pour un individu biologique est équivalent au fait d'être sélectionné. Même si la sélection naturelle n'est pas à l'origine de la vie (mais la présuppose dans un double sens, comme on l'a vu), elle est pourtant coextensive à la vie, de la même manière que, même s'il n'est pas à l'origine des différences sociales sur lesquelles il se greffe, le pouvoir est pourtant coextensif à la société. Voilà ce qui nous permet d'indiquer un « préjugé essentialiste » à l'égard de la vie : celui de voir la vie comme étant essentiellement autre chose que la sélection naturelle. Ce préjugé se manifeste par la délimitation, à l'intérieur de l'étude de la vie, d'un champ plus désagréable et plus brutal, qui serait celui de la sélection naturelle, et de distinguer « la vie » en général, le fait d'être en vie, du fait d'être sélectionné ou soumis à la sélection naturelle. Etudier, par exemple, la physiologie ou la génétique moléculaire pourrait, conformément à ce préjugé essentialiste, se passer d'une étude de la sélection naturelle, car elles pourraient arriver à expliquer la manière dans laquelle fonctionne effectivement un organisme, c'est-à-dire la manière dans laquelle il est et se maintient en vie. Une erreur essentialiste du même type est celle de croire que la société est fondamentalement autre chose que les relations de pouvoir, que son « essence » réside ailleurs et que cette essence pourrait être rejointe par des différents moyens. Mais la physiologie ou la génétique moléculaire étudient des mécanismes qui ont eux-mêmes été sélectionnés et continuent à l'être, et prétendre qu'une étude immanente de ces mécanismes pourrait arriver à une essence du « vital » qui serait indépendante de la sélection est une position tout aussi infondée que celle d'essayer – voir les formes historiques de communisme – d'utiliser les relations de pouvoir pour se débarrasser des relations de pouvoir.

5. Caractère global du pouvoir et de la sélection naturelle

Cette dernière caractéristique commune des deux notions est elle aussi un corolaire de celle de la facticité dont nous avons parlé plus haut. Si nous la mentionnons pourtant ici, c'est parce qu'elle nous introduit, il nous semble, au cœur de la différence essentielle entre le pouvoir et la sélection.

Disons donc pour l'instant que si la relation de pouvoir se greffe, comme nous l'avons dit, sur des différences sociales préexistantes, ces différences sont elles-mêmes globales. Des différences comme celle entre hommes et femmes, employeurs et employés, enfants et adultes, détenteurs du savoir et « profanes », de telles différences traversent à chaque fois l'entièreté du champ social donné. Elles sont des différences globales en ce sens qu'elles organisent ou séparent dans chaque cas toute la société – ou tous ses membres – en fonction d'une certaine détermination.

De l'autre côté, les différents traits phénotypiques sur lesquels agit la sélection naturelle constituent elles aussi une sorte de « coupe transversale » qui délimite des types à l'intérieur de l'entièreté de la population biologique donnée (et soumise à la sélection). Dès qu'un « set » d'individus est soumis à la sélection naturelle pour la taille corporelle, par exemple, alors ce « set » devient immédiatement une population d'individus structurée en fonction de ce trait particulier qui, désormais, devient un critère pour l'organisation en types de la population globale. Mais, inversement, cela signifie que la sélection naturelle sera toujours contextuelle ou toujours relationnelle ou différentielle : le type qui sera favorisé par la sélection ne sera sélectionné que *parce qu'il* se trouve dans le même environnement avec les autres types de son « set » d'individus. Si, par exemple, dans une population donné il y a sélection pour la taille corporelle – les individus plus grands étant favorisés – alors le succès des individus de taille n n'est possible que parce que, dans ce « set » d'individus, la taille n est la plus grande et des individus de taille $n + 1$ ne sont pas présents. Dans une autre population où des individus de taille $n + 1$ sont présents, le succès des individus de taille n sera significativement amoindri. La sélection naturelle

est donc toujours contextuelle en ce sens qu'elle ne favorise un type au détriment d'un autre que d'une manière comparative, en fonction des types qui sont effectivement présents dans une population donnée. C'est en ce sens qu'il y a un caractère intrinsèquement global de la sélection naturelle, dans la mesure où elle ne vise que des populations circonscrites et précises qu'elle organise entièrement en fonction du trait pertinent. Les caractères global ou contextuel ou relationnel de la sélection naturelle sont ici – presque, comme nous allons le voir – des synonymes.

Voilà ce qui nous permet d'écarter un dernier préjugé sur la sélection naturelle, à savoir ce que nous allons appeler « le préjugé absolutisant sur l'aptitude du plus apte ». Un type d'individus biologiques n'est plus apte qu'en fonction de deux déterminations contextuelles. Il est d'abord plus *apte* seulement dans un contexte environnemental donné. Dans l'exemple imaginaire que nous avons donné plus haut, les individus plus grands sont favorisés dans un environnement où il y a des fortes variations de température parce qu'ils arrivent à mieux garder une température corporelle constante. Si la même population vivait dans un environnement sans variations de température significatives, alors l'avantage des individus plus grands s'évanouirait. Il n'y a pas d'individus « plus *aptés* » indifféremment du contexte environnemental.¹² Mais, d'un autre côté, le contexte environnemental ne peut pas être séparé d'un autre contexte, qu'on pourrait appeler un contexte populationnel. Un type d'individus biologiques est toujours *plus* apte seulement d'une manière relationnelle, c'est-à-dire seulement par rapport aux autres types d'individus qui appartiennent à la même population et qui, par conséquent, partagent le même contexte environnemental. Si l'on introduisait, dans la même population imaginaire, un type d'individus encore plus grands que ceux qui auparavant étaient « les plus grands », alors le succès évolutif des derniers pourrait être significativement amoindri, comme nous l'avons déjà noté. Un type d'individus biologiques n'est donc pas « plus apte » d'une manière absolue, il est toujours plus apte en fonction d'un contexte environnemental et d'un contexte populationnel donnés. C'est en ce sens que la sélection naturelle a toujours un caractère global : elle fait toujours communiquer

ces deux types de contextes – environnemental et populationnel – sans lesquels une population ne pourrait jamais être autre chose qu'un « set » d'individus disparates. C'est en cela que le caractère global de la sélection naturelle exclut d'une manière essentielle toute possibilité d'absolutisation de l'« aptitude » du plus apte.

C'est pourtant une différence dans le sens de la « globalité » du pouvoir et de la sélection naturelle qui nous permettra – surtout dans sa relation avec la « visibilité fondamentale » – d'indiquer le point de divergence radicale entre les deux notions. Car, jusqu'ici, le seul point de divergence que nous avons trouvé entre les deux notions était le fait que la relation de pouvoir implique un rapport à une pluralité du possible – ou bien une « plage » de liberté – qui était exclu par le caractère « linéaire » de la sélection naturelle. Cela ne suffit pourtant pas pour distinguer radicalement les deux notions, car de cette manière elles resteraient essentiellement similaires, à ceci près que l'une abrite un rapport au possible pluriel tandis que l'autre l'exclut. Or, la différence qui nous semble la plus pertinente n'est pas celle du rapport au possible à l'intérieur de chaque relation de pouvoir, mais bien l'impossibilité de séparer d'une manière nette ou totale *la pluralité des relations* de pouvoir. Comme nous l'avait dit une citation de Foucault donnée plus haut, les relations de pouvoir ne sont pas là pour être ensuite voilées par quelque chose comme l'idéologie mais, au contraire, c'est à travers ces relations qu'un sujet de connaissance se forme, ou, encore plus radicalement, c'est à travers ces relations qu'un sujet – tout court – se forme. Le sujet impliqué dans une relation de pouvoir peut bien – à travers la « visibilité fondamentale » de la relation de pouvoir – savoir quelle est sa place à l'intérieur d'un champ social délimité par une certaine différence sociale, il sait, autrement dit qu'est-ce que dire « je » à l'intérieur du champ du possible ouvert par une telle différence. Mais cela ne veut pas dire qu'il est ainsi figé à l'intérieur de ce champ dans lequel il sait désormais s'orienter. Au contraire, s'il y a bien une lutte pour le pouvoir dans les relations de pouvoir, cette lutte ne porte pas sur les possibilités ouvertes par une certaine différence, mais bien sur la pertinence et sur les relations qu'entretiennent ces relations de pouvoir

elles-mêmes. En d'autres mots, la « lutte » ou les « luttes » sociales ne visent jamais les « libertés » ou la « plage de libertés » ouvertes à l'intérieur d'un champ du possible ouvert par une certaine différence sociale, mais elles ont toujours lieu à un méta-niveau où il s'agit plutôt de déterminer quelles sont les différences sociales pertinentes dans une situation sociopolitique donnée et quelles sont les relations entre les champs ouverts par ces différences. En d'autres mots, s'il y a une lutte pour le pouvoir dans les relations de pouvoir, elle ne se porte pas sur le contenu même des « champs du possible » ou des « plages de liberté » introduites par les différences sociales existantes, mais plutôt sur la manière même de définir et de délimiter ces champs et sur les inter-relations qu'entretiennent ces champs. La « lutte » pour le pouvoir ne vise donc pas un objet qui serait « le pouvoir », mais vise la délimitation même des champs dans lesquels un sujet peut dire « je », mais aussi les rapports entre ces champs ou leurs manières de s'articuler les uns avec les autres. De ce point de vue, le pouvoir ne se conjugue qu'à la première personne, car son enjeu ne peut jamais être un objet, ni même la domination à l'intérieur d'un champ ouvert par une différence sociale. Au contraire, son enjeu est toujours celui de la délimitation des manières de dire « je » de ceux qu'y sont impliqués. La « lutte » pour le pouvoir est ainsi une lutte essentiellement « subjective », car chacun de ceux qu'y sont impliqués doit à la fois imposer sa propre manière de dire « je », mais aussi la manière de l'autre de dire « je » à l'intérieur de la même relation de pouvoir. Ce n'est donc pas en gagnant « plus de libertés » à l'intérieur d'une relation de pouvoir donnée qu'on lui résiste, au contraire, c'est toujours en liant ou en rapportant cette relation de pouvoir à une autre que l'on arrive à déplacer la manière même de se poser d'une relation de pouvoir et qu'on arrive à en élargir ou bien à en limiter le champ d'application. C'est pour cela que, dans une page qui nous semble à la fois capitale et pas assez citée, Foucault nous dit que « les relations de pouvoir-savoir ne sont pas des formes données de répartition, ce sont des 'matrices de transformations' » (Foucault 1976, 131). Il ne s'agit pas de déterminer qui « a » le pouvoir dans un contexte sociopolitique donné. Car cela n'est jamais que le résultat dérivé ou secondaire d'une « méta-lutte » qui est une

lutte pour la définition, la délimitation et l'articulation des champs de possibilité ouverts par les différences sociales existantes dans ce contexte. En d'autres termes, la domination ou l'« avoir » de pouvoir n'est jamais que le résultat d'une lutte sur les manières de dire « je » de ceux qui peuplent ce contexte sociopolitique. C'est en ce sens que le pouvoir ne se conjugue qu'à la première personne.

Il en va tout autrement pour la sélection naturelle. Car, comme la plupart des préjugés que nous avons écartés ici le montrent, les caractéristiques de la sélection naturelle se présentent précisément par l'élimination d'un sujet ou plutôt d'une individualité qui pourrait l'assumer. Que la sélection n'est pas une confrontation entre des individus biologiques, comme le « préjugé belliqueux » le voulait ; que la sélection naturelle n'est pas la survie de l'individu plus apte, comme le voulait le « préjugé personnifiant », mais la survie du trait phénotypique plus apte ; que, par conséquent, la sélection n'est pas la lutte aveugle de chaque individu biologique contre tous les autres individus biologiques, comme le voulait le « préjugé hobbesien », mais bien le succès différentiel de certains types déterminés par rien d'autre que le partage de certaines valeurs d'un trait, sans que d'autres relations entre les individus d'un type soient nécessaires ; enfin, que le succès d'un certain type est toujours contextuel ou relationnel dans un double sens – environnemental et populationnel – et non « absolu », comme le voulait le « préjugé absolutisant de l'aptitude du plus apte ». Voici toute une série de caractéristiques de la sélection naturelle qui ne peuvent être comprises qu'en gardant à l'esprit le fait central que la sélection naturelle se définit précisément en excluant toute prétention fondatrice de l'individualité biologique, à savoir toute prétention qu'il y va, dans la sélection naturelle, des individualités biologiques avec des « aptitudes » intrinsèques. C'est précisément par l'élimination de cet « intrinsèque » que la notion de sélection naturelle se forme, c'est-à-dire par l'élimination de ce rapport essentiel que nous établissons presque naturellement entre individualité et intériorité. La notion même de sélection naturelle ne fait pas de sens que si nous la regardons en dehors de tout rapport avec une prétendue intériorité, fût-elle définie métaphysiquement comme une impulsion à vivre ou à continuer

de vivre, comme une « volonté » de vivre, comme un « *conatus* », etc. Pour qu'il y ait sélection naturelle il ne faut justement pas de « lutte » pour la survie ou pour la vie, pas de « *struggle* ». Il ne faut pas qu'un individu biologique lutte pour sa vie ou pour sa survie pour qu'il y ait sélection ; au contraire, et c'est ce renversement qui constitue l'aspect le plus fascinant de la théorie de la sélection naturelle, il suffit qu'un individu biologique soit en vie pour qu'il soit sélectionné. Il ne faut pas qu'il soit en vie et, *en plus*, qu'il lutte pour sa vie ou pour sa survie. C'est le simple fait d'être en vie qui est déjà lutte, déjà *struggle*, non pas dans le sens guerrier qu'on ne peut pas vivre sans lutter pour sa vie, mais dans le sens relativement neutre et impersonnel qu'il suffit qu'un individu biologique soit en vie pour qu'il soit soumis à la sélection naturelle.

En d'autres termes, l'opération centrale de la théorie de la sélection naturelle est celle d'envisager la vie comme lutte précisément là où il n'y a plus d'intériorité qui pourrait réapproprier cette lutte, précisément là où aucun repli de cette lutte ou aucune récupération de cette lutte par une intériorité n'est plus possible. La grande opération de la théorie de la sélection naturelle est donc celle de conjuguer la vie à la troisième personne, de concevoir la vie comme lutte sans qu'une première personne puisse jamais réapproprier cette lutte. Voici le sens profond de la « visibilité fondamentale » de la sélection naturelle que nous avons essayé de décrire ici. Elle énonce, d'un côté, qu'il y a un dehors de la vie – sa dimension de lutte – qui est pourtant inséparable de la vie, mais qui n'est jamais appropriable par une première personne ou par une intériorité. Mais, d'un autre côté, elle énonce que ce dehors de la vie est en même temps coextensif à la vie en ce sens précis que c'est l'ensemble de la vie qui est visé ou qui est recouvert par ce dehors. Ce n'est pas un « aspect » de la vie que cette visibilité fondamentale de la sélection naturelle vise ; au contraire, c'est la vie en son entier qui est ainsi visée.

C'est d'ailleurs en cela que le fait de conjuguer la vie à la troisième personne ne pourrait pas être réduit à une simple objectivation de la vie. Les autres domaines de la biologie, qu'il s'agisse de la physiologie, de la génétique, de l'éthologie, etc. procèdent, elles aussi, à une objectivation de la vie. Mais,

justement, elles n'arrivent jamais à englober en leur sein la totalité de la vie, elles n'ont pas la possibilité de prétendre à accueillir en leur sein le tout de la vie. Au contraire, en conjuguant la vie à la troisième personne, la sélection naturelle arrive à accueillir en son sens tous les « aspects » de la vie que les autres champs biologiques traitent, car n'importe quel trait physiologique, génétique, éthologique, etc. peut être soumis à la sélection. C'est, en d'autres termes, en évacuant toute intériorité de la vie que la sélection naturelle peut traiter de la vie en son ensemble. La théorie de la sélection naturelle traite, il est vrai, d'un dehors de la vie qui est inséparable de la vie elle-même ; mais ce dehors n'est pas un simple « aspect » de la vie, il est la vie elle-même vue de dehors – ou plutôt *comme* dehors – ou bien conjugué à la troisième personne. Voici, à notre avis, le point de divergence radicale entre les notions de *relation de pouvoir* et *sélection naturelle*. Et c'est, en effet, cela qui fait, d'une manière constitutive, que les deux notions ne puissent jamais se rencontrer pour trouver un champ d'application commun.

NOTES

¹ Avant de passer au traitement de ce triple objectif, il faut pourtant faire plusieurs remarques préalables qui serviront à la fois à expliciter et à justifier notre démarche. Premièrement, pour faciliter notre approche comparative, nous allons utiliser ici un seul texte de Michel Foucault, à savoir « Le sujet et le pouvoir » qui date de 1982.

² Que cet essai de Malthus a constitué la source principale pour l'idée darwinienne de sélection naturelle est un fait bien connu. Darwin l'a d'ailleurs explicitement avoué non seulement dans son autobiographie (cf. Darwin 1958, 120), mais déjà dans l'*Origine des espèces*. Nous citons : « C'est la doctrine de Malthus appliquée à tout le règne animal et à tout le règne végétal. Comme il naît beaucoup plus d'individus de chaque espèce qu'il n'en peut survivre ; comme, en conséquence, la lutte pour l'existence se renouvelle à chaque instant, il s'ensuit que tout être qui varie quelque peu que ce soit de façon qui lui est profitable a une plus grande chance de survivre ; cet être est ainsi l'objet d'une *sélection naturelle* » (Darwin 1992, 48-49).

³ Imaginons par exemple deux types d'organismes d'une même espèce dont l'un supporte mieux que l'autre les températures alpines. Voir, par exemple, Millstein (2006) qui cite les travaux de Rank et Dahlhoff sur *Chrysomela aeneicollis* (Rank et Dahlhoff 2002 ; Dahlhoff et Rank 2000).

⁴ Sans doute, les organismes peuvent réagir à un environnement donné, et cela peut mener, par exemple, à des phénomènes de « plasticité phénotypique » (West-Eberhard 2003) qui pourraient avoir des effets

évolutionnaires. Pourtant, cela ne touche pas à notre affirmation que *pour ce qu'il en est de la sélection*, les organismes ne choisissent pas leurs stratégie de survie, car la sélection naturelle n'est qu'un des mécanismes de l'évolution, et c'est elle qui constitue notre objet d'intérêt ici.

⁵ Nous laissons de côté, à dessein, ici les cas de sélection naturelle à des niveaux multiples. La prise en compte de ces cas pourrait non seulement compliquer l'analyse entreprise dans cette section, mais peut-être aussi entraîner une modification significative de toute la présentation de la sélection naturelle que nous donnons dans cet article. Pourtant, toute une *démonstration* à la fois minutieuse et technique de la manière dans laquelle la sélection naturelle à des niveaux multiples changerait notre discussion ici serait requise, et nous ne pouvons pas l'entreprendre dans le cadre restreint de cet article.

⁶ Ce « par la suite » ne renvoie pas à une postériorité chronologique, mais à une postériorité logique.

⁷ Sans doute, dans un groupe d'individus identiques, certains individus pourraient être favorisés d'une manière aléatoire par le milieu (certains d'entre eux peuvent, pour prendre un exemple classique et courant, être frappés par l'éclair, tandis que les autres en sont épargnés). Mais, justement, ce type de phénomènes appartient à ce qui s'appelle la dérive génétique aléatoire, qui est un processus complètement différent de la sélection naturelle. Donc, même si des individus identiques d'un même « set » peuvent subir des influences différentielles de la part de l'environnement, on ne pourra toujours pas appeler ce « set » une population soumise à la sélection.

⁸ Précisons que les mécanismes principaux qui sont responsables pour les variations phénotypiques dans le cadre du vivant sont la mutation et la recombinaison génétique.

⁹ On pourrait, bien entendu, se demander si la variation phénotypique est essentielle pour définir la vie. On pourrait très bien imaginer deux individus biologiques identiques de tous les points de vue, et, idéalement parlant, on pourrait étendre cette image sur tout le domaine de la vie et imaginer la somme de tous les individus en vie comme étant identiques. Mais alors la question qui se pose est non seulement celle de savoir si cette vie imaginée serait *la même* que la notre ; en outre, il faudrait montrer que cette comparaison entre deux « types » de vie n'est pas vide de sens et est justifiée, étant donné que nous n'avons en fait et concrètement accès qu'à l'un des deux types « comparés », à savoir à « notre » vie, à la vie telle que nous la voyons sur la Terre et qui, elle, semble impliquer d'une manière fondamentale la variation phénotypique ; pour un argument de ce type, quoique non appliqué à la variation phénotypique, voir Cleland et Chyba (2007).

¹⁰ Dans cet exemple nous avons supposé des valeurs discrètes du trait « taille corporelle ». Mais cela n'est que pour faciliter la compréhension, car on peut supposer aussi – et, dans la nature, c'est le cas le plus courant – que les valeurs de ce trait sont distribuées comme un continuum dans la population (avec une multitude de tailles intermédiaires entre les petits et les grands). Dans ce cas, la première condition pour dire que la sélection agit sur ce « set » d'individus est d'établir si la valeur moyenne de ce trait dans la population globale change (en augmentant ou en baissant, comme c'est le cas dans la

« sélection directionnelle ») ou bien si la variance de ce trait augmente ou baisse dans la population (comme peut être le cas dans la « sélection disruptive » ou bien dans la « sélection stabilisatrice »).

¹¹ Sans doute, les choses sont plus compliquées que cela. Il faudra aussi fournir une explication écologique pour cette différence de valeur adaptative (*fitness*) en expliquant pourquoi, dans cet environnement précis, le type constitué par les grands est favorisé ; il faudra aussi donner des preuves pour l'héritabilité du trait en question (la taille corporelle) ; il faudra aussi ramasser et fournir des informations sur la structure de cette population pour éliminer, par exemple, la possibilité que les différences de valeur adaptative (*fitness*) soient dues non pas à la sélection naturelle, mais à la dérive génétique aléatoire, etc. Un inventaire de toutes ces conditions se trouve dans Brandon 1990, mais elles sont moins importantes pour notre discussion ici.

¹² Voir Lewontin (2000) pour des exemples précis.

RÉFÉRENCES

- Brandon, Robert. 1990. *Adaptation and environment*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Cleland, Carol et Christopher Chyba. 2007. "Does 'Life' Have a Definition?" In *Planets and Life: The Emerging Science of Astrobiology*, edited by W. T. Sullivan III and J. A. Baross, 119-131. Cambridge: Cambridge University Press.
- Dahlhoff, E. P., and N. E. Rank. 2000. "Functional and Physiological Consequences of Genetic Variation at Phosphoglucose Isomerase: Heat Shock Protein Expression Is Related to Enzyme Genotype in a Montane Beetle." *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 97(18), 10056–61.
- Darwin, Charles. 1958. *The Autobiography of Charles Darwin*. London: Collins.
- Darwin, Charles. 1992. *De l'origine des espèces*. Texte établi par Daniel Becquemont à partir de la traduction de l'anglais d'Edmond Barbier. Paris: GF Flammarion.
- Dreyfus, Hubert et Rabinow, Paul. 1982. *Michel Foucault: Beyond Structuralism and Hermeneutics*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Foucault, Michel. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel. 1976. *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel. 1994. « La vérité et les formes juridiques ». In *Dits et écrits, tome II, 1970-1975*, Paris : Gallimard, 538-646.

Foucault, Michel. 2001. « Le sujet et le pouvoir ». In *Dits et écrits II, 1976-1988*, 1041-1062. Paris : Gallimard.

Lewontin, Richard. 1970. "Units of selection." *Annual Review of Ecology and Systematics* 1: 1-18.

Lewontin, Richard. 2000. *The Triple Helix: Gene, Organism, and Environment*. Cambridge (MA) and London: Harvard University Press.

Millstein, Roberta. 2006. "Natural Selection as a Population-Level Causal Process." *British Journal for the Philosophy of Science* 57: 627-653.

Rank, N. E., and E. P. Dahlhoff. 2002. "Allele Frequency Shifts in Response to Climate Change and Physiological Consequences of Allozyme Variation in a Montane Insect." *Evolution* 56: 2278-89.

West-Eberhard, M. J. 2003. *Phenotypic Plasticity and Evolution*. Oxford: Oxford University Press.

Ciprian Jeler, docteur en philosophie de l'Université « Al. I. Cuza », Iași, et « Charles de Gaulle » – Lille 3 (2009), est à présent chercheur associé à la Faculté de philosophie de l'Université « Al. I. Cuza » de Iași. Intérêts de recherche : philosophie de la biologie, philosophie de l'action, philosophie française du XXe siècle.

Address:

Ciprian Jeler

Department of Philosophy

"Al. I. Cuza" University of Iasi

Bd. Carol I, no. 11

700506 Iasi, Romania

Email: ciprianjeler@yahoo.com